

## Site Natura 2000 « Bassin de la Souleuvre » Quatrième réunion du Comité de pilotage

Salle des fêtes de Montchamp, le 15 mars 2012 à 14h30

### **Rappel du contexte :**

Depuis la validation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de la Souleuvre » par le Comité de pilotage le 25 janvier 2010, le CPIE des Collines normandes a entrepris la mise en œuvre des actions du DocOb, dont en premier lieu les Mesures agro-environnementales. Parallèlement et comme il s'y était engagé, l'État a lancé dans le courant de l'hiver une consultation des collectivités et des partenaires pour l'extension du site aux affluents, aux sources et aux zones humides.

### **Ordre du jour :**

- I. Bilan de la consultation préfectorale pour l'extension du site ;
- II. Bilan d'étape des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) ;
- III. Émergence d'une maîtrise d'ouvrage collective pour l'entretien des rivières ;
- IV. Information sur l'évolution des populations de Saumon atlantique ;
- V. Questions diverses.

### **Étaient présents :**

#### **Au titre des Collectivités territoriales :**

- M. Jacques DESORMEAU, Maire de Saint-Charles-de-Percy,
- M. Didier DUCHEMIN, Maire de Le Tourneur,
- M. Jean-Yves Le GUILLOUX, Conseil Général du Calvados,
- M. Patrice LEPAINTEUR, adjoint au Maire de Montchamp,
- M. Michel LETOURNEUR, adjoint au Maire de St-Martin-des-Besaces,
- M. Jean-Pierre RAOULT, Maire de Bénvy-Bocage,
- M. Robert TIBERTI, Maire de Carville,

#### **Au titre des Groupements de Collectivités territoriales :**

- M. Florent MONTREUIL, technicien de rivières à la Communauté de Communes de Bénvy-Bocage,

#### **Au titre des Établissements publics et des chambres consulaires :**

- M. Baptiste BOURDON, stagiaire au Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Mme Isabelle Le GRAND, chargée d'affaires à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Mme Janick GUESNON, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- M. Antoine HERMAN, chef de la région Bocage, Chambre d'Agriculture du Calvados, opérateur associé,
- M. Stéphane NAMAN, chargé de mission au Centre Régional de la Propriété Forestière,
- M. Joël PIGEON, service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,

#### **Au titre des représentants socioprofessionnels, d'usagers et d'associations :**

- Melle Marie DEVILLE, Chargée de mission au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) des Collines normandes, Opérateur Natura 2000,
- M. Cédric GOUINEAU, chargé de mission à la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de Basse-Normandie, opérateur associé,
- M. Fabien GOULMY, chargé de mission à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques,
- M. Charles LECLERC de HAUTECLOCQUE, président d'honneur du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Calvados et de la Manche,
- M. Patrice LEPAINTEUR, président de la FDSEA du Calvados,

**Au titre des services de l'État :**

- M. Thomas BIÉRO, chargé de mission, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Basse-Normandie,
  - M. Zoheir BOUAOUICHE, Sous-Préfet de Vire, président du Comité de pilotage,
  - M. Frédéric LONGAVENNE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
- 

M. le Sous-Préfet remercie l'ensemble des participants de leur présence ainsi que M. le Maire de Montchamp pour son accueil. Cette réunion est la première organisée depuis la validation du Document d'objectifs en janvier 2010 ; il s'agit d'échanger sur un premier état de la mise en route du DocOb, à commencer par la consultation préfectorale organisée du 12 décembre 2011 au 15 mars 2012 pour l'extension du périmètre du site.

## **I. Bilan de la consultation préfectorale pour l'extension du site**

La consultation préfectorale relative à l'extension du périmètre du site s'achève ce jour. Les dix-sept communes et E.P.C.I. concernés ont reçu un courrier et des cartes montrant l'évolution entre le périmètre actuel et le périmètre proposé. Des partenaires ont également été consultés au-delà de ce que prévoit la réglementation : Conseil général, Conseil régional, Chambre d'agriculture, CRPF, Agence de l'Eau, CPIE et CATER. Une réunion d'information a été organisée le 20 février pour échanger sur les motivations, sur les réticences et sur les conséquences de la modification du périmètre. Parmi les 10 réponses qui sont parvenues, les avis sont les suivants :

- 8 favorables,
- 1 défavorable,
- 1 abstention.

Les délibérations qui ne seraient pas encore parvenues aux services de l'État seront prises en compte jusqu'à la fin du mois courant.

M. Le GUILLOUX déclare que les délais impartis n'ont pas permis au Conseil général de se prononcer officiellement mais que l'avis est favorable à quelques réserves près (incertitude sur la pérennité des mesures incitatives et souhait que le bâti situé dans le site à proximité de la limite en soit exclus).

M. LECLERC de HAUTECLOCQUE demande ce qu'il va advenir des hameaux qui se retrouvent au cœur du site. M. BIÉRO répond qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'existence de hameaux et la vie des rivières : depuis plus de 15 ans que Natura 2000 existe, les campagnes n'ont pas été sanctuarisées.

M. LECLERC de HAUTECLOCQUE souhaite également savoir à quoi s'expose un propriétaire ou un exploitant qui souhaiterait arracher une haie, faisant référence à un projet d'arrêté préfectoral en discussion fixant un certain nombre de projets et d'activités qui devront faire l'objet d'évaluations d'incidences au titre de Natura 2000 avant d'être réalisés. M. LEPAINTEUR s'associe à cette inquiétude : attention à la part de subjectivité liée aux évaluations d'incidences qui pourrait conduire à des abus : une réglementation trop sévère figerait les exploitations en les empêchant de se développer. Pour M. le Sous-préfet, la nécessité de conserver des haies et des talus dans ces secteurs bocagers pour lutter contre les problèmes d'érosion et de ruissellement, ne fait plus vraiment débat. M. LETOURNEUR souligne les dégâts causés par l'absence actuelle de réglementation sur les haies tout en rappelant que les collectivités ont participé à la plantation de plus de 180 km de haies en 10 ans sur le territoire de la Communauté de communes du Bény-Bocage.

Pour M. NAMAN, les haies anciennes sont les plus riches en biodiversité, elles ne sont pas inutiles : attention à ne pas les « déplacer » intempestivement car les haies replantées en compensation n'ont pas la même valeur. M. LEPAINTEUR estime qu'il ne faut pas figer les choses, et que l'agriculture a su, dans certaines situations, maintenir et favoriser la biodiversité. M. le Sous-préfet estime qu'un consensus peut être trouvé, chacun reconnaissant que les haies sont importantes mais que l'agriculture doit aussi pouvoir évoluer ; c'est bien ce que prévoit le dispositif d'évaluation d'incidences qui est mis en place. M<sup>me</sup> Le GRAND cite une étude de l'Agence de l'Eau qui montre que depuis 1950, le linéaire de haies détruit est beaucoup plus important que le linéaire de haies replanté : au rythme actuel, il a été mesuré une perte nette, plantations déduites, de 120 à 150 km par an et par département en Basse-Normandie. Le bilan entre arrachage et plantation serait donc encore très déficitaire et elle estime que cela a un impact sur la qualité de l'eau. La situation est nettement plus positive sur la Souleuvre : ce territoire est resté très bocager grâce notamment au dynamisme de la CDC. M. LEPAINTEUR se dit en accord avec ce point de vue mais il s'inquiète du risque que l'arrêté préfectoral ne fige les choses. Pour M. le Sous-préfet, l'arrêté préfectoral ne va rien interdire, il va simplement obliger à s'interroger avant d'agir.

M. le Sous-préfet demande à l'assistance si l'on peut acter le principe que le périmètre soit étendu, sous réserve que les hameaux et que les corps de ferme situés en bordure du site soient détournés. La réponse est favorable à une abstention près.

Le nouveau périmètre sera transmis dans les mois qui viennent par le Préfet au ministère de l'écologie qui le relaira à la commission européenne ; la validation par la commission n'interviendra pas avant un délai de 18 à 24 mois. Dans ce laps de temps, il faut considérer que le nouveau périmètre est en vigueur. Des cartes seront transmises aux communes avant la fin de l'année pour que les limites définitives puissent être connues.

## **II. Bilan d'étape des Mesures agro-environnementales**

Marie DEVILLE présente le résultat des deux premières campagnes de souscription aux Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) qui ont eu lieu sur le bassin de la Souleuvre depuis la validation du DocOb. Deux mesures ont été proposées pour la gestion extensive des prairies, une pour la remise en herbe de labours, deux pour une baisse de la fertilisation sur les cultures et enfin deux pour l'entretien des haies. Plus de 20% de la surface agricole du site (540 ha sur 2500) sont déjà contractualisés, dont plus des deux tiers avec la mesure « gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée » et plus d'un quart avec la mesure « gestion extensive des prairies sans fertilisation ». Ces résultats montrent le dynamisme de la Souleuvre pour ces mesures.

M. LETOURNEUR regrette que les MAEt ne soient pas accessibles aux agriculteurs de plus de 60 ans ; M. le Sous-préfet lui répond qu'il a bien noté sa réclamation et qu'il s'en fera l'écho auprès du Ministère de l'agriculture.

M. LEPAINTEUR aurait préféré que le sujet des MAEt ne soit pas présenté conjointement aux débats sur l'extension du périmètre, car nul ne sait ce qu'il adviendra des aides à l'avenir alors que le périmètre restera.

### **III. Émergence d'une maîtrise d'ouvrage collective pour les rivières**

Avec les mesures agro-environnementales, les travaux pour la restauration des rivières constituent un important volet du Document d'objectifs. Ces travaux peuvent être financés à 80% sur la Souleuvre (50% par l'Agence de l'Eau et 30% par la Région), avec une participation du Conseil général sur le poste de technicien de rivière sur lequel Florent MONTREUIL vient d'être recruté. Le choix du financement des 20% du programme qui ne bénéficient pas d'aide relève des élus : soit les collectivités recourent à leurs fonds propres, soit elles répercutent tout ou partie de ces 20% aux riverains qui bénéficient des travaux. L'Agence de l'eau estime que cette seconde solution est préférable ; M. LEPAINTEUR va dans le même sens, estimant que les agriculteurs doivent être partie-prenante et que leur participation est un gage de réussite. Les projets fonctionnent bien quand toutes les personnes concernées sont associées.

Un chantier vitrine a démarré sur un affluent de la Souleuvre, le Courbençon, situé sur la commune de Bény-Bocage. Le programme a ensuite vocation à être transposé sur les autres cours d'eau du site.

### **IV. Information sur l'évolution des populations de Saumon atlantique**

La Fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique assure tous les ans une mission d'évaluation de la reproduction des Saumons atlantique à travers toute la région par des séances de pêche électrique sur une centaine de points. Fabien GOULMY est venu présenter les données relatives au bassin de la Souleuvre sur une décennie de suivis.

La Souleuvre associée à ses affluents se distingue comme la rivière la plus productive à l'échelle du bassin de la Vire. C'est un système de très bonne qualité pour les géniteurs qui passent aux Claires de Vire (entre 60 et 330 par an) : selon les années, entre 23 et 68% des saumons qui naissent sur le bassin de la Vire grandissent dans la Souleuvre. Il peut toutefois y avoir des accidents météorologiques : en 2008 à cause de niveaux d'eau très bas, seulement 1% des jeunes saumons étaient originaires de la Souleuvre. Ceci montre bien à quel point la préservation des zones humides est nécessaire car sans elles, la Souleuvre est très exposée aux sécheresses. En 2010 au contraire, la Souleuvre avait contribué à produire plus de la moitié des tacons (jeunes saumons) du bassin de la Vire : une pollution du fleuve provoquée par le déversement volontaire d'un camion-citerne de bas-beurre au cours d'une manifestation à la Compagnie des Fromages à Vire avait anéanti la production de juvéniles sur plusieurs kilomètres.

Les résultats montrent bien la pertinence de la désignation de la Souleuvre à Natura 2000, mais la fragilité de cette rivière aux étiages et sa sensibilité au colmatage par les matières organiques provoquent des variations importantes du succès de la reproduction du saumon d'une année sur l'autre. La Souleuvre est en outre tributaire de la franchissabilité d'un grand nombre d'obstacles en aval. Tout cela plaide pour le maintien du bocage, pour la pose de clôtures sur les berges pâturées et pour l'aménagement des barrages sur la Vire. A ce propos, Isabelle Le GRAND souligne que les passes à poissons ne doivent pas être considérées comme une solution entièrement satisfaisante pour rendre les barrages franchissables : la moitié des passes à poissons installées dans la région ne fonctionnent pas en raison soit d'une mauvaise conception, soit d'un mauvais entretien. Ces systèmes n'apportent donc pas aucune garantie pour le transit des grands migrateurs.

Avec l'accord de Fabien Goulmy, les membres du Comité de Pilotage seront invités par un courrier du CPIE des Collines normandes à la prochaine session de réalisation des indices Saumon, courant septembre.

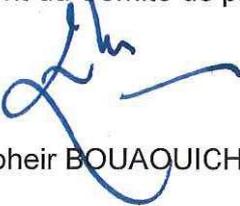
## V. Questions diverses

M<sup>me</sup> Le GRAND demande à ce que le SAGE de la Vire soit intégré au Comité de pilotage du site. Des démarches ont déjà lieu auprès de la commission locale de l'eau pour que les deux politiques s'articulent correctement et le SAGE sera effectivement intégré à la prochaine modification de la composition du CoPil.

M. le Sous-préfet conclut la réunion en constatant l'intérêt manifesté sur ces sujets, quelles que soient les professions des uns et des autres. Il relève la demande plusieurs fois exprimée d'une plus grande concertation avec les élus et les acteurs locaux. Il invite chacun à prendre en compte dès maintenant le nouveau périmètre du site Natura 2000 du Bassin de la Souleuvre.

Le Comité de pilotage sera à nouveau invité à se réunir dans un délai d'environ 18 mois.

Le Sous-Préfet de Vire,  
Président du Comité de pilotage,



Zoheir BOUAQUICHE